

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23888**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention : Commerce et distribution

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Cergy-Pontoise	Monsieur le Recteur de l'académie Versailles, Chancelier des universités , Monsieur le Président de l'Université de Cergy Pontoise

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme a vocation à devenir manager ou chef de rayons appelés à assurer progressivement les fonctions de cadres de la Grande Distribution

Le manager de rayon gère un rayon spécialisé ; il assure plusieurs fonctions :

- gestion : le manager est responsable de la gestion administrative et financière de son rayon. Il applique les procédures, gère les marchandises en organisant et contrôlant le circuit marchandises
- commerciale : il applique la politique commerciale indiquée par l'enseigne, il rend le rayon vendeur selon les règles merchandising
- management : il anime son équipe, applique la politique de management décidée, fait respecter la législation des règlements et conventions collectives...
- dans le champ relationnel : il a des relations avec les fournisseurs, avec la clientèle et les employés de son rayon.

Le titulaire du diplôme est capable de :

- Etudier, rechercher et analyser des données terrain
- Mener des négociations commerciales
- Animer, encadrer et manager une équipe d'employés

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

GRANDE DISTRIBUTION

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Responsable de rayon : Ce professionnel évolue en magasin vers les postes de chef de groupe, chef de département, chef de secteur et peut par la suite avoir la responsabilité complète d'un point de vente. Il évolue vers les achats, le marketing, les ressources humaines, le contrôle de gestion ou la finance, en France ou à l'étranger.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements

UE 1 : Fonction gestion CTS 12

Gestion comptable et financière

Logistique

Informatique

Droit de la distribution

Anglais

UE 2 : Fonction commerce CTS 12

Distribution

Marketing du distributeur

Techniques commerciales

Merchandising

UE 3 : Fonction management CTS 12

Gestion et animation d'équipe

Prise de décision et pilotage

Connaissance de soi et développement personnel
 Droit social
 Jeu d'entreprise
 UE 4 : Projets CTS 15
 Projets tuteurés
 UE 5 : Activités professionnelles CTS 9
 Apprentissage-période en entreprise

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et intervenants professionnels ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle - NOR : MENS9902515A - JORF n° 272 du 24 novembre 1999, page 17401, texte n° 8

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Date première habilitation : arrêté du 03/07/2015

Numéro d'habilitation: 20150607

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/ove.html?search-keywords=ove>

Autres sources d'information :

www.iut.u-cergy.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Cergy-Pontoise : Île-de-France - Val-d'Oise (95) [Cergy-Pontoise]

IUT Cergy-Pontoise, 5 mail Gay Lussac, Neuville-sur-Oise, 95031 Cergy-Pontoise

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Site de Sarcelles

Historique de la certification :